CESE Wallonie

Pôle Environnement

AVIS

ENV.19.98.AV

Projet géothermique « Porte de Nimy » à MONS

Avis adopté le 18/09/2019

Rue du Vertbois, 13c
B-4000 Liège
T 04 232 98 48
pole.environnement@cesewallonie.be
www.cesewallonie.be

DONNEES INTRODUCTIVES

Demande :

- *Type de demande :*	Permis unique
- *Rubrique en classe 1 :*	41.00.04
- *Demandeur :*	IDEA, Mons
- *Auteur de l'étude :*	ARCEA scrl., Mons
- *Autorités compétentes :*	Fonctionnaires technique et délégué

Avis :

- *Référence légale :*	Art. R.82 du Livre Ier du Code de l'Environnement
- *Date de réception du dossier :*	19/08/2019
- *Date de fin de délai de remise d'avis (délai) :*	18/10/2019 (60 jours)
- *Portée de l'avis :*	- Qualité de l'étude d'incidences sur l'environnement - Opportunité environnementale du projet
- *Visite de terrain :*	10/09/2019
- *Audition :*	16/09/2019

Projet :

- *Localisation :*	Parc des Ursulines
- *Situation au plan de secteur :*	Zone d'espaces verts, zone de services publics et d'équipements communautaires
- *Catégorie :*	7 - Gestion de l'eau

Brève description du projet et de son contexte :

Le projet porte sur :
- le creusement de deux puits géothermiques (un puits de pompage et un puits de réinjection) ;
- la réalisation de tests et essais sur ceux-ci ;
- la construction d'une centrale géothermique ainsi que les raccordements entre les puits, la centrale et l'hôpital Ambroise Paré ;
- la réalisation de tests et essais de longue durée (un à deux an(s)) sur le réseau de chaleur dans sa globalité (doublet et centrale géothermique).

L'exploitation à proprement parler des puits et de la centrale géothermique fera l'objet d'un nouveau permis.

Il vise à permettre le chauffage et la production d'eau chaude à destination (au minimum) de l'hôpital Ambroise Paré. Il prend place dans le parc des Ursulines dénommé « porte de Nimy » par le demandeur.

1. AVIS

1.1. Avis sur la qualité de l'étude d'incidences

Le Pôle Environnement estime que l'étude d'incidences contient les éléments nécessaires à la prise de décision.

Sur le fond :

L'étude analyse de manière rigoureuse et précise tous les éléments pertinents pour ce type de projet.

Sur la forme :

Le Pôle apprécie la grande clarté, précision des propos et lisibilité de l'étude ainsi que la qualité des documents cartographiques ponctuant le texte.

1.2. Avis sur l'opportunité environnementale

Le Pôle Environnement remet un avis favorable sur l'opportunité environnementale du projet dans la mesure où les recommandations de l'auteur et les remarques du Pôle expliquées ci-dessous sont prises en compte.

Le Pôle met en exergue l'intérêt environnemental et scientifique du projet. Il se réjouit qu'un tel projet de valorisation du contexte hydrogéologique local favorable à la géothermie puisse être mené par un acteur public en vue d'assurer les besoins thermiques d'un équipement communautaire, à savoir l'hôpital Ambroise Paré, de manière durable et respectueuse de l'environnement. Le Pôle soutient et encourage les différentes collaborations liées au projet (UMons, Observatoire Royal de Belgique, GPC IP[1]…).

Il apprécie en outre les aspects communication et pédagogique du projet, aussi bien en phase chantier qu'en phase d'exploitation, ainsi que le souci d'intégration de la future centrale géothermique dans son environnement afin de garder autant que faire se peut l'aspect d'espace vert public.

Le Pôle constate que le demandeur a tenu compte de l'ensemble des recommandations de l'auteur d'étude.

Le Pôle appuie particulièrement les recommandations relatives :

- au sol, sous-sol et eaux-souterraines : en particulier le Pôle demande d'éviter l'utilisation de micro-perles de plastique dur en les remplaçant par des micro-perles de silice ;
- aux eaux de surfaces et usées : dont celle de collecter les eaux de lavage du matériel et des outils ayant pu rentrer en contact avec les boues de forage et de renvoyer celles-ci dans l'unité de traitement des boues de forage, afin d'annuler tout risque de contamination des eaux de ruissellement rejetées en égout ;
- au bruit et aux vibrations : à l'instar du bureau d'études, le Pôle préconise l'utilisation d'un rig de forage hydraulique étant donné notamment la suppression des bruits potentiels à caractère impulsif ;
- à la mobilité : en particulier, le Pôle insiste sur l'organisation du chantier de manière à réduire au strict minimum la fermeture de ce passage cyclo-piéton souterrain.

[1] Société d'ingénierie et de services ayant notamment une expérience importante dans l'exploration et l'exploitation des fluides du sous-sol